

Association des parents d'élèves de l'école européenne de Bruxelles IV AISBL

Parents Association of the European School, Brussels IV Aisbl

Elternvereinigung der Europäischen Schule Brüssel IV Aisbl

Associazione dei genitori della Scuola Europea di Bruxelles IV Aisbl

Oudervereniging van de Europese School Brussel IV Aisbl

Асоциация на родителите на учениците от Европейско училище Брюксел IV AISBL

Asociația de părinții elevilor de la Școala Europeană de Bruxelles IV AISBL



Procès-Verbal de l'Assemblée générale

01 Février 2016

20.00 – 24.00

Salle 0A

Centre Albert Borschette

Rue Froissart, 36, 1040 – Bruxelles

Version française pour publication au Moniteur Belge

Partie I

1. **Introduction par la Présidente de l'APEEE**
2. **Discussion avec la Direction de l'Ecole Européenne de Bruxelles IV-Laeken, le Secrétariat Général des Ecoles Européennes et le Comité des Elèves**

M. Schlabe, Directeur EEB4,
M. Cole, Directeur Adjoint EEB4
M. Marcheggiano, Secrétaire Général Adjoint du Bureau des Ecoles Européennes
M. Bordoy, Chef d'Unité "Baccalauréat européen"
Mlle Johansson, Comité des Elèves

Partie II

3. **Elections**
 - a. Désignation du bureau électoral
 - b. Cessation de fonction (démission et fin de mandat)
 - c. Présentation des candidats
 - d. Elections

Partie III

4. **Rapport sur les activités du Conseil d'Administration de l'APEEE de Bruxelles IV
Présentation des comptes 2014-2015**
 - a. Rapport sur les activités du CA de l'APEEE de Bruxelles IV
 - b. Présentation des comptes 2014-2015
 - Questions/Réponses
 - **VOTE** de la décharge du CA sur la base du rapport des auditeurs pour l'exercice clos le 31 août 2015.
5. **Propositions du Conseil d'Administration, Motions/Résolutions
Affectation des résultats et Présentation du budget 2015-2016**
 - a. Propositions du Conseil d'Administration
 - b. Motions /Résolutions
 - c. Affectation des résultats
 - d. Présentation du budget
 - Questions/Réponses
 - **VOTE** sur les propositions du Conseil d'Administration
 - **VOTE** sur les Motions/Résolutions
 - **VOTE** du budget 2015-2016
6. **Résultat des élections**
7. **Divers**

I. Partie:	5
1. Introduction par la Présidente de l’APEEE	5
2. Discussion avec la Direction de l’Ecole européenne de Bruxelles IV-Laeken.....	5
II. Partie:	12
3. Elections	12
<i>A. Désignation du bureau électoral</i>	12
<i>B. Cessation de fonction</i>	13
<i>C. Présentation des candidats</i>	13
<i>D. Élections</i>	14
III. Partie:	15
4. Rapport sur les activités du Conseil d’Administration de l’APEEE de Bruxelles IV, Présentation des comptes 2014-2015	15
<i>A. Rapport sur les activités du CA de l’APEEE de Bruxelles IV</i>	15
<i>B. Présentation des comptes 2014-2015</i>	21
5. Propositions du Conseil d'Administration, Motions/Résolutions, Affectation des résultats et Présentation du budget 2015-2016	25
<i>A. Propositions du Conseil d'Administration</i>	25
<i>B. Affectation des résultats</i>	26
<i>C. Motions/ Résolutions</i>	27
<i>D. Affectation des résultats</i>	28
<i>E. Présentation du budget 2015-2016</i>	28
<i>F. Motion bus</i>	29
6. Résultat des élections.....	30
7. Divers.....	30

Présence à l'Assemblée Générale

L'assemblée générale s'est déroulée le 1er février 2016, au Centre de conférences Albert Borschette (CCAB), rue Froissart, 36, 1040 Bruxelles.

92 membres effectifs ont participé à la réunion, dont certains étaient porteurs de procurations (proxy) la part d'autres membres effectifs les autorisant à voter en leur nom (81), ce qui porte le total à 173 votants présents ou représentés.

L'APEEE comptant 392 représentants de classe en ordre de paiement, le quorum (10% des 173 votants) requis conformément à l'article 9 des statuts de l'APEEE était largement atteint. Des membres adhérents et invités étaient aussi présents.

Le Quorum étant atteint, l'assemblée générale commence à 20:10.

Mme Michela Beati, Vice-Présidente aux affaires administratives de l'APEEE et modérateur, remercie la présence des parents, la Direction de l'école, le Secrétaire général adjoint des Ecoles Européennes, les représentants du Comité des Elèves.

Mme Beati rappelle les consignes de la procédure de vote et que l'Assemblée générale sera interprétée depuis le Français, l'Anglais et l'Allemand vers le Français et l'Anglais.

I. Partie:

1. Introduction par la Présidente de l'APEEE

Mme Catherine Daguet-Babich, Présidente de l'APEEE, remercie les parents pour leur présence au CCAB.

Elle remercie également l'école pour la bonne collaboration durant cette année scolaire.

C'est la première année que Catherine Daguet-Babich est Présidente. Auparavant, elle avait fait partie pendant 10 ans des Conseils d'Administration des APEEE d'Uccle puis d'Ixelles.

Le Conseil d'Administration présente ses excuses aux parents pour l'annulation de la première Assemblée générale, qui aurait dû avoir lieu en ce mois de décembre 2015 chaotique et compliqué.

Le Conseil d'Administration présente également des excuses aux fonctionnaires du Parlement européen qui se trouvent en session à Strasbourg et qui ne peuvent pas être présents ce soir. Nous le regrettons tous.

La Présidente informe l'assemblée que Mlle Klara Johansson, Secrétaire du Comité des élèves du secondaire sera présente durant la première partie. En effet, il a semblé utile de faire savoir aux parents qu'il y avait un comité des élèves élus par leurs camarades.

La Présidente donne la parole à M. Schlabe, Directeur de l'école.

2. Discussion avec la Direction de l'Ecole européenne de Bruxelles IV-Laeken et le Secrétariat Général des Ecoles européennes

M. Schlabe remercie les parents pour leur présence en grand nombre. Il indique que c'est un bon signe car cela n'a pas toujours été ainsi.

M. Schlabe indique qu'il ne pourra pas rester très longtemps car l'école reçoit un invité, Professeur [Emmanuel Tsesmelis](#), un des directeurs du CERN (Genève, Suisse). L'école essaye de mettre en place un programme pour les secondaires et peut être aussi pour les primaires. Il existe un programme de physique très bien élaboré qui permettrait aussi bien aux élèves qu'aux professeurs de participer.

Demain, 2 février, tous les élèves de physiques des 4 écoles européennes se réunissent à l'école de Laeken pour un colloque.

Il est important que l'école suive cela et que cela donne de bons résultats. Les parents auront plus d'informations quand les réunions seront terminées et que les résultats seront connus.

M. Schlabe souhaite aborder quelques points :

- L'année prochaine, l'école va se développer et accueillir les S7 qui devront se préparer au bac,
- Une nouvelle section, la 8^e, va s'ouvrir à l'école en septembre 2016, il s'agit de la section estonienne, et ce sera probablement la dernière.
- "Mini Unit Bac" - Il s'agit de mettre en place d'un système pour former les professeurs. Demain matin 2 février, un expert du bac viendra à l'école pour discuter avec les professeurs et les informer pour la préparation du bac.

- Les parents ont déjà été informés qu'un helpdesk pour les élèves va être mis en place pour aider les élèves en difficulté. Depuis septembre, il y a une observation permanente des situations des élèves afin d'établir un "learning plan".
- L'intégration des nouveaux élèves et professeurs. Rien que cette année il y a eu 62 nouveaux professeurs. La processus d'élargissement structure de l'école doit être continué.
- L'école est vigilante à la situation des L2 et les différences de niveau. En particulier en S1 où des Swals sont présents. Certains élèves sont au niveau C1 mais d'autres au niveau A1+. les résultats des élèves montrent que l'école a bien pris en compte la difficulté.
- Le projet « Bring your own device » pour les S6 est un succès, remerciements aux de parents ont remis les formulaires. Ceci représente un volume de sept classeurs. L'école est à jour avec l'introduction des données dans sms. Il y a néanmoins toujours quelques problèmes techniques pour l'implémentation d'office 365 au niveau central mais qui ne sont pas du ressort de l'école. Dès qu'ils seront résolus, le projet pourra s'étendre à d'autres niveaux. Il faut relever l'évolution des méthodes d'apprentissage. Désormais l'"inquiry based learning" permet aux élèves d'apprendre par eux-même au lieu de l'apprentissage au tableau. C'est la raison pour laquelle, c'est un projet important. Enfin, au niveau social, l'école doit faire face à la génération Facebook, quelques fois les enfants font des choses non recommandées. Nous devons contrôler et nous le ferons. Dans cette optique, et conformément au "School plan", l'école s'est rapprochée de « United humans ». C'est une organisation qui promeut le respect mutuel.

Voici les points les plus importants.

Maintenant l'école est préoccupée par le départ de M. Cole, Directeur-Adjoint du Secondaire, qui suit ces dossiers. Ce départ sera une grande perte pour l'école car il a accompli beaucoup de travail en peu de temps. M. Schlabe le remercie pour cela.

Mme Ivanauskiene, Directrice-Adjointe du Primaire, quittera également l'école l'année prochaine.

M. Schlabe donne les assurances que le travail continuera. Les parents ne doivent pas s'inquiéter.

M. Schlabe passe en revue les questions posées par les parents.

- Une question aborde le sujet du bac et il suggère de laisser M. Marcheggiano répondre afin qu'il donne plus de détails sur la réforme. M. Schlabe rappelle que rien ne peut être fait sans l'accord du Conseil des Gouverneurs, sinon cela risque de compromettre la tenue du bac. Les réformes, lorsqu'elles seront mises en place, seront reconnues par les gouvernements des Etats Membres et, par conséquent, les universités accepteront les élèves des écoles européennes.
- Les conséquences des réformes pour les cycles de S1 à S3.

M. Schlabe a comparé les notes du cours de L3 de la S1. Les notes se sont beaucoup améliorées depuis l'année dernière. De ce point de vue c'est un progrès (50% en moins de mauvaises notes). Toutefois, nous ne pouvons pas en tirer des statistiques car il ne s'agit que d'un exemple.

Le problème des emplois du temps, Les S1 ont 33 périodes. Les élèves sont très chargés et encore plus pour les élèves qui ont une ONL (international language like Irish), c'est à dire 35 périodes. Les S2 ont 35 périodes et 37 périodes si ils choisissent une ONL. Les journées sont courtes, nous commençons la journée à 8H15 et nous avons à peine 8 heures de cours. Il est difficile de trouver des moments pour cette option, raison pour laquelle les cours ONL sont dispensés durant l'heure du déjeuner. Il serai possible de mettre des cours le mercredi après-midi mais ni les parents et ni les élèves n'y sont favorables, pour des raisons de déplacements et de seule demi-journée libre. Nous sommes tous d'accord que nous devrions éviter cette situation. Nous sommes ouverts à la discussion mais il faut voir les conséquences des décisions que nous pourrions prendre au sujet des heures ONL ou activités complémentaires.

Pour l'instant la réforme concerne essentiellement S1 jusqu'à S3, elle semble prometteuse malgré l'augmentation du nombre de périodes et les emplois du temps plus chargé. Il n'est pas

possible d'éviter les heures libres pendant la journée. La gestion des emplois du temps est très complexe. Si vous comparez la situation avec BXL I, BXL II et BXL III, vous constaterez que la situation est égale, voire pire.

- Le cours de grec en L4 en S4 ne peut pas se tenir avec seulement 5-6 élèves, il n'est pas possible d'obtenir de dérogation suivant les règles. Les dérogations existent pour les sections avec peu d'élèves, comme la section Italienne. Pour tous les cours L4, il faut garder à l'esprit le sens de la dérogation. En effet, si on ouvre le cours avec peu d'élèves en S4, il est fort probable qu'il n'y ait plus assez d'élèves en S6 pour continuer l'option. Il faudrait donc garantir aux élèves qu'ils puissent terminer leur scolarité avec L4, ce qui n'est pas réaliste. Si l'élève est bon en L4 et qu'il est obligé d'arrêter en S6, ce ne serait pas une situation acceptable. Un nombre d'élève minimum est donc nécessaire pour ouvrir l'option L4 en S4.
- Une question a été posée sur la possibilité d'avoir des professeurs dont la langue maternelle n'est pas la langue enseignée. Nous avons quelques professeurs "non natifs" à EEB4, et nous avons peu de problème. Cela ne concerne en particulier qu'un seul professeur dans une classe. Pour leur recrutement, comme les autres professeurs, les professeurs "non natifs" sont sélectionnés sur base d'un CV Europass. Ils doivent y indiquer leur niveau de langue(s) et être accompagnés d'un certificat officiel, Les CV sont sélectionnés par un panel de la langue maternelle et expert dans la matière. Ensuite, ils ont un entretien avec M. Cole et une personne qui parle la langue et une personne de la matière qu'ils doivent enseigner. Lors de cet entretien, toutes les langues qui doivent être évaluées, le sont. Pour les professeurs "non natifs", le niveau minimum requis est le C1. Mais il n'est pas seulement question du niveau linguistique mais aussi de la matière à enseignée et comment elle est enseignée. Il doit donc y avoir une combinaison de tous ces éléments lors du recrutement des professeurs. Nous prenons cette question au sérieux et assurons un suivi. si nous voyons que quelque chose doit être changé, nous le ferons dans la mesure du possible. Bien sur, les élèves ne doivent pas être pénalisé ou avoir des conséquences négatives en raison de la situation.
- Le futur d'EEB4 et les infrastructures: la capacité en maternelle est complète, surtout si nous extrapolons avec l'ouverture des S7. À l'ouverture de la classe estonienne en maternelle, il y en aura une en moins en français. Donc, il y aura le même nombre de classes maternelles. L'autorité Centrale des Inscriptions est vigilante. La situation de BXL V est clarifiée et il y a moins de tensions que lorsque nous ne savions pas ce qui arriverait avec Berkendael.
- M. Cole ajoute qu'à ses débuts, il n'y avait que 2 classes d'études pour les élèves lorsque les professeurs étaient absents ou avaient des périodes libres. En 2 ans, 4 salles a rez-de-chaussée du bâtiment A supplémentaires ont été ouvertes. Les élèves bénéficient donc de 6 salles d'études plus la bibliothèque.
- Les laboratoires sont normalement prévus pour 20 élèves. selon les règles, nous devons accueillir 25 élèves et avons rajouté des tables dans les classes. Néanmoins il se pose le problème de la place des sacs et autres affaires. Pour des questions de sécurité, notamment en cas d'incendie, il n'est pas autorisé de laisser ces affaires dans les salles. Nous ne pouvons pas avoir de placards dans les couloirs également pour des raisons d'évacuation. C'est la raison pour laquelle désormais les élèves doivent prendre leurs affaires pour 3 périodes consécutives. et venir sans leur sac à dos et ensuite aller changer ou récupérer leurs affaires. Nous essayons d'implémenter ceci. Dans d'autres écoles cela fonctionne. L'école est bien consciente que les distances sont grandes à Laeken pour chanter les affaires à chaque intervalle de cours. Cette méthode va donc d'abord être testée. M. Cole ajoute, que dans les laboratoires, si un assistant learning support doit accompagner l'élève, cela ajoute encore de la pression sur l'espace disponible d'ou la décision du groupe Health and Safety de ne pas accepter en classe les manteaux et les sacs.
- Il y a eu une question sur les coûts : en S1 il est demandé 30 euros alors qu'en S3, 60 euros. Cela est expliqué par le fait qu'en S1, la contribution ne concerne que le sport alors qu'en S3 elle est pour le sport et aussi pour le projet « Act shadow ». Ce n'est pas parceque l'enfant grandit que les coûts augmentent.
- Il peut y avoir un changement de prolonger la durée de la journée. Ce qui impliquera plus de surveillance. Certains élèves pourront arriver plus tard à l'école parce qu'ils ont la(les) période(s) libres mais aussi rentrer plus tard à la maison. Jusqu'ici nous sommes réticents à

laisser les enfants quitter l'école en fin de journée si ils ont des heures de libres. Nous vous remercions de comprendre ceci

- Le programme « Unplugged » traite de la question de l'intimidation. Il y inclut des exercices et workshop "anti bullying". Dans les 12 leçons de ce programme, sont aussi abordées les questions de "peer pressure"- pression sociale, pression du groupe, comment savoir dire non, et comment réagir dans ces situations.
- Certains parents se plaignent du coût des voyages scolaires par rapport à leur durée. et demandent comment ils sont choisis. Néanmoins nous devons regarder les détails. Les L2 Anglais, ils doivent aller en Angleterre. Pour les autres voyages, les décisions sont prises en conseils d'éducation. M. Schlabe rappelle que les parents sont représentés dans les conseils d'éducation par leurs représentants de section.
- Demande de changer les professeurs tous les ans dans les sections linguistiques. Pour le moment, la politique est de garder dans la mesure du possible les professeurs pour 2 ans. Ce qui n'est pas toujours possible. Il peut y avoir un changement annuel. Cela dépend aussi du cycle, où il peut même être recommandé de garder le professeur pour un cycle de trois ans.
- Les livres devraient être utilisés s'ils sont demandés. Pourquoi ils ne sont pas utilisés, parcequ'il n'y a pas de livres "écoles européennes". C'est une des raisons pour laquelle M. Schlabe promeut le « Bring your own device », cela permet aux professeurs de rassembler les différents supports de travail de manière électronique. Donc moins de livres et cela réduit aussi les coûts. Mais si les élèves utilisent un livre, effectivement il devrait être gardé pendant au moins 2 ans ou même plus. Nous travaillons sur ceci pour le mettre en place.
- La motivation des professeurs : certains parents ont le sentiment que les professeurs ne sont pas enthousiasmés par leur travail. Comme partout, vous avez des personnes qui sont compétentes et d'autres un peu moins. Si c'est le cas, l'école doit suivre cela. Néanmoins ils doivent faire un planning et le suivre. Les professeurs sont en général très autonomes et personne ne peut leur demander de changer les notes, ni M. Schlabe, ni les inspecteurs, ni M. le Secrétaire général des Ecoles européennes, et de les harmoniser avec leurs collègues.

C'est au tour des parents de poser des questions.

Joelle Salmon, qui a récolté les questions des parents, remercie M. Schlabe pour les questions auxquelles il a déjà répondu. Pour certaines questions, des précisions sont demandées :

1. Durant le bac blanc, est-ce-que les élèves de S1-S5 seront dispensés de cours ?
2. Pour la question des coûts en S1 et S3, la remarque n'était pas sur le coût mais une question sur l'absence de justificatif joint à la facture.
3. Le programme « Bring your own » pour les S6, les parents souhaitent savoir si les professeurs sont obligés de l'utiliser ? si non, risque de différence entre les classes qui l'utiliseront, en particulier en section francophone, certains étudieront dans des livres, d'autres à l'aide des tablettes. A ce moment-là, il y aura un manque d'harmonisation et de continuité dans les programmes entre les groupes et dans la matière.

D'autres questions de parents :

4. Suite à l'introduction de matériel informatique, comment est-ce que l'école et les professeurs prévoient de contrôler l'utilisation du matériel à des fins éducatives et non pas à d'autres fins, en particulier compte tenu du nombre d'élèves par classe ? Y-a-t-il une évaluation concrète, à laquelle les parents pourraient avoir accès, du projet pilote mené dans la section anglophone ?
5. En ce qui concerne le cours de sciences, la solution actuelle prévoit d'avoir les sacs à l'extérieur du local, cela entraîne que les affaires sont placées devant les tables. Est ce que le fait d'avoir les affaires devant les tables n'entraîne pas également des problèmes au niveau sécurité ? Pourrait-on revoir le problème de manière plus concrète ?
6. Est-ce que le choix des options S6 sera proposé plus tôt cette année ? sous quel délai ?
7. Suite à la thématique de l'utilisation des livres scolaires, un parent rappelle la motion déposée sur le poids des cartables. Professeurs et élèves sont sensibilisés à cette question. Les parents espèrent que les Directeurs feront ce qu'il est possible en leur pouvoir pour améliorer cela.

M. Schlabe répond aux questions :

1. Bac blanc des essais pour passer des épreuves orales. A ne pas confondre avec une fermeture de l'école et admettre que les autres élèves qui ne passent pas le bac restent à la maison. L'école mettra tout va être mis en œuvre pour que les cours aient lieu jusqu'au dernier moment. Nous ferons le maximum pour garantir les cours et les 180 jours d'école. Cette question n'est pas pour l'année en cours mais pour l'année prochaine. Nous ferons une proposition pour voir comment nous gérons le premier bac à Laeken.
2. M. Schlabe n'était pas au courant du manque de détails sur les factures des S1 et S3. Effectivement, il va regarder de plus près afin de garantir la transparence et bien détailler les dépenses prévues à chacun des niveaux.
3. Harmonisation : Il y a un programme qui dirige les cours quel que soit le matériel. Le matériel informatique est un outil très avantageux et qui va forcer les enseignants à utiliser des méthodes comme l' « Inquiry based learning ». Si nous allons dans cette direction, les parents pourront mieux suivre les cours qu'à l'heure actuelle. Laeken a beaucoup de chargés de cours qui ont un statut différent des professeurs détachés. Nous allons nous investir pour créer un pool d'heures de décharge afin que les professeurs puissent se réunir et partager.
4. Effectivement, il faut être attentif aux dangers liés aux réseaux sociaux. Les parents doivent être vigilants à la maison. L'école a remarqué que les connexions ne se font pas via les réseaux informatiques de l'école mais plutôt à la maison ou via la 3G/4G. Mais c'est surtout l'école qui doit en subir les conséquences. Les parents seront informés de ce que l'école a observé et comment tout le monde pourra s'investir pour pallier à ce problème. Ce n'est pas forcément un problème qui touchera l'utilisation des tablettes. L'utilisation du matériel ICT pour les jeunes que vous vous y opposiez ou non, le risque existe et il s'agit donc d'un projet pédagogique.
5. Non traitée
6. En ce qui concerne le choix des options, celui-ci se fait conformément au chapitre 19 du règlement. On doit faire un pré choix, puis on doit réduire les options en fonction de ce qu'on peut permettre, et ensuite il y a le choix final. C'est la raison pour laquelle le processus de sélection est long.
A titre d'information, M. Cole ajoute que toutes les réunions pour les options ont déjà eu lieu. Les coordinateurs ont fixé la date limite de réception de remise des documents remplis par les élèves. Après les vacances de carnaval, les coordinateurs doivent remettre un fichier excel avec les options qui ont été choisies par les élèves. L'école aura une bonne idée des cours qui pourraient être proposés l'année prochaine. Les coordinateurs en informeront les élèves. Nous pourrions ainsi anticiper les recrutements. Par conséquent, tout le processus s'actionnera plus tôt que l'année dernière. Il n'est pas tout à fait exact de dire que tout a été fait en dernière minute l'année dernière. Les décisions tardives étaient liées aux dérogations acceptées ou non.
7. L'école est consciente de cette problématique. Le matériel ICT pourrait être une manière de résoudre le problème du poids des cartables qui est beaucoup trop important en particulier pour les petits.

D'autres questions :

- Q. Comment est-ce que les voyages scolaires sont-ils choisis ? (destinations, durée) Et pourquoi les autres EEB font des voyages plus nombreux et plus longs ? Il semble qu'il y ait moins de voyages scolaires à Laeken qu'à Uccle.
- R. Les enseignants font des propositions en début d'année, basées sur leurs expériences et leurs intérêts et les souhaits des élèves. Ces propositions sont ensuite examinées par le coordinateur des voyages scolaires et M. Cole avant d'être apportées au conseil d'éducation.
Pour les S4, la destination est reliée à la L2
Pour les S6, la destination est en lien avec de la matière étudiée dans les syllabus.
M. Cole rappelle que les représentants de sections linguistiques et le Comité des Elèves sont représentés au Conseil d'éducation secondaire, ils ont ainsi l'opportunité de discuter des voyages scolaires avec l'école. "Voyage scolaire" est le terme pour les voyages "obligatoires"

en S4 et S6. Laeken ne peut donc pas avoir moins de voyages scolaires qu'une autre école européenne. M. Schlabe ajoute que la décision de limiter le coût a été prise en Conseil d'éducation et doit être respectée. Nous n'avons pas accepté le voyage au Maroc cette année pour des raisons de sécurité.

Q. Il y a eu ces derniers temps, quelques problèmes sur l'harmonisation du système de notation entre les différentes sections linguistiques. Certaines sections linguistiques ont le sentiment que des professeurs notent de façon plus sévère que d'autres. Par exemple, dans une classe, la meilleure note a été 7,5. Les parents sont concernés pour l'acceptation des dossiers dans les universités. Qui s'occupe de cette question ? Comment cette question peut être résolue sans que les parents doivent parler directement au(x) professeur(s) eux même.

R. M. Cole répond à cela que, dans un premier temps, les parents doivent s'adresser directement au professeur et si cela ne donne pas de réponses satisfaisantes, les parents peuvent voir avec le coordinateur du cycle ou M. Cole lui-même.

L'école promeut également l'harmonisation des cours et des tests entre les enseignants, cela inclut l'harmonisation du système de notation. Je suis interpellé sur ce sujet 2 ou 3 fois par semaine. Je consulte alors les professeurs régulièrement sur cette harmonisation du système de notation.

M. Schlabe ajoute que le Bureau des écoles européennes a suggéré que le système de notation devait être adapté. De 6 à 4 n'est pas une bonne répartition de l'échelle d'évaluation. Cette idée va avancer et il pourra y avoir des changements. M. Schlabe consulte les statistiques des classes et des matières pour voir si il y a un déséquilibre. Toutefois, quand on a 30 élèves ou 10 élèves par classe on ne peut pas vraiment analyser les statistiques et on ne peut pas conclure qu'un professeur n'applique pas un bon système de notation.

M. Marcheggiano Secrétaire général adjoint des Ecoles européennes, a rejoint le panel. Il salue et remercie les participants de leur présence.

Il propose à M. Bordoy, Chef d'Unité "Baccalauréat européen", membre du working group "Assesment" d'ajouter des éléments. Cette question ne sera pas résolue demain mais à un peu plus long terme.

M. Bordoy indique que depuis longtemps on entend que dans le système des EEB il y a des systèmes traditionnels différents de notations entre les sections linguistiques, ce qui influence les évaluations. De grands efforts sont faits pour essayer d'harmoniser les évaluations entre autre, mais également planning, l'élaboration des examens, les équivalences, des examens identiques au baccalauréat...

Il y a un groupe de travail "Assesment" qui travaille sur les évaluations. Une de leurs premières tâches a été d'évaluer les résultats des élèves des dernières années. A partir de cela une proposition de changer le système de notation a été proposé et approuvé durant le dernier conseil des gouverneurs à Prague. Les impacts se verront dans le proche futur. En particulier, il a été décidé que pour chaque sujet et chaque niveau, il y aurait de clairs « attainment descriptors ». Pour l'instant il n'y en a qu'au niveau général et pas par sujet. Cela a été décidé à côté de grosses réformes de syllabus pour les secondaires. Nous prenons une approche basée sur les compétences « in length with » avec la plupart du système éducatif. Nous essayons également d'inculquer aux professeurs une culture du « travailler ensemble » du planning à l'élaboration des tests et à l'établissement des critères d'évaluation. Nous espérons que dans le futur, il y aura plus d'égalité dans les évaluations entre les différentes sections linguistiques.

M. Marcheggiano reprend la parole et informe les parents que dans deux semaines, il va participer à un comité mixte d'enseignement (Joint teaching committee) et qu'ils recevront les premiers syllabus qui incluent les « attainment descriptors », qui seront déjà prêts pour la mise en place des premiers grilles de notation mais qui peuvent également être appliqués sur les grilles de notations actuelles. Dans certains sujets, ils sont pas mal avancés. Septembre 2017 est l'échéance à laquelle le nouveau système de notation sera mis en place pour les S1-S5. A cette date, ils veulent également que tous les syllabus aient inclus les attainment descriptors. Et en 2019 le nouveau « BAC ».

M. Marcheggiano est là pour parler de la réforme du Secondaire. Il lui semble qu'il y a des confusions entre la réforme du secondaire et la réforme du baccalauréat.

Le baccalauréat a déjà été réformé il y a quelques années et la réforme implémentée. C'est à dire le nombre d'examens à passer par les élèves. Il n'est pas prévu de faire d'autre changement.

L'harmonisation du système de notation va être implantée graduellement entre 2017 et 2019. Le premier bac avec l'harmonisation du système de notation sera en 2020.

Récemment, décembre dernier, un groupe de réforme a été créé par le conseil des gouverneurs après quelques années de discussions et d'échanges entre les parties prenantes. Une évaluation externe a été menée par l'Institut d'Education in London, ou à vrai dire par une équipe multinationale d'expert en éducation dirigée par un coordinateur de cet Institut.

Nous avons du retour d'information et le rapport indique que nous sommes sur la bonne voie. Il semble que le système des EEB est l'un des seuls systèmes éducatifs à mettre en place un programme d'études qui prenne en compte les recommandations de la Commission Européenne, c'est-à-dire que le programme d'études soit construit autour des 8 compétences clés. Le rapport indique également que c'est une bonne initiative mais qu'elle n'a pas été prise du début. C'est à dire que l'on essaye actuellement d'implémenter les 8 compétences clés à l'intérieur de chaque syllabus alors que nous devrions construire notre propre programme d'études autour des 8 compétences clés. C'est l'une des principales recommandations que nous avons reçues.

C'est donc la tâche principale du groupe de travail que de travailler dans ce sens. M. Marcheggiano et M. Bordoy sont membres de ce groupe de travail de même que le Président du conseil d'inspection. Ils invitent également des experts externes au système, qui travaillent dans les domaines de compétences. Ils intègrent le groupe et nous donnent des lignes directrices. Durant la première réunion, il a été question de la politique d'utilisation des langues dans le système. Celui des écoles européennes est très complexe vu le nombre de langues auquel sont confrontés certains enfants inscrits dans les écoles européennes. Certains sont déjà exposés dans leur propre famille à 5 ou 6 langages différents. Le groupe de travail essaye donc de trouver les meilleures solutions pour la vaste majorité et non des solutions individuelles. Nous avons déjà des idées et obtenu de bonnes recommandations de la part d'un expert reconnu et son collaborateur. Deux autres réunions auront lieu prochainement.

Des premières informations seront données lors du prochain comité mixte et l'APEEE ne manquera pas d'informer les parents.

La prochaine thématique sur laquelle le groupe va travailler est le développement du programme d'études. M. Marcheggiano souligne que le conseil des gouverneurs n'a cette fois pas limité le travail du groupe de travail au Secondaire. Les 8 compétences clés devraient être intégrées déjà au niveau du Primaire et pas seulement en Secondaire, et pourquoi pas auprès des maternelles. Même si le programme d'enseignement des maternelles est très bon.

Mme Beati remercie les invités pour leur présence et leurs interventions. Les thématiques abordées, sont très importantes.

Mme Daguët-Babich, la Présidente de l'APEEE, souligne le travail accompli par M. Cole et Mme Ivanauskienė et, au nom des parents et du Conseil d'Administration de l'APEEE, les remercie pour le travail accompli au bénéfice de la communauté scolaire.

Mme Daguët-Babich invite, Klara Johansson, la Secrétaire du Comité des Elèves, à présenter en quelques minutes leurs activités.

La Présidente du Comité des Elèves est Mlle Alycia Meseth qui n'a pas pu être présente ce soir.

Le Comité des élèves est élu par les élèves du secondaire en début d'année scolaire.

L'objet du Comité des Elèves est de défendre des projets au nom des élèves. Le Comité gère soit des petits projets comme par exemple, le contenu des distributeurs, les problèmes de casiers, soit de plus gros projets comme l'instauration des cartes rose, en particulier pour les S6 (carte pour sortir de l'école pendant les heures de libre au milieu de la journée comme dans les autres écoles), la mise en place d'une cafétéria. Ils essayent toujours de travailler avec l'école. Si les parents ont des questions au sujet du Comité des Elèves ou de son fonctionnement, les parents sont bienvenus à les poser.

Mme Daguët-Babich rappelle que le Comité des Elèves est présent au Conseil d'Administration de l'école et Conseil d'éducation secondaire. Les interventions de leurs représentants sont très pertinentes. Nous apprécions beaucoup de travailler avec eux.

II. Partie:

3. Elections

A. Désignation du bureau électoral

Mme Daguët-Babich demande si parmi l'audience 4 personnes se portent volontaires au Bureau électoral et procéder au comptage des votes. Les quatre volontaires membres du bureau électoral sont : Mme Kirsten Maher EN, Mme Geneviève Deering EN, Mme Axelle Cheney EN et M. Pedro Cudell Salgueiro FR.

Le bureau électoral est approuvé par l'Assemblée Générale.

La Présidente de l'APEEE rappelle la procédure et en particulier l'article 8 des Statuts.

Les procurations sur téléphone ne peuvent pas être acceptées. Les procurations doivent être imprimées. Des ordinateurs sont disponibles devant la salle.

Pas d'objection de la part de l'audience.

La Présidente de l'APEEE rappelle la procédure et en particulier l'article 9 point 2 des statuts.

L'utilisation du carton vert de votes est expliquée pour le vote des motions des parents et propositions du Conseil d'Administration.

La liste des candidats sur papier est remise aux membres effectifs présents ou représentés, c'est à dire les représentants de classe en ordre de cotisation. Les votes écrits seront joints au procès verbal.

Pas d'objection de la part de l'audience

B. Cessation de fonctions

L'assemblée générale a été informée des démissions et confirme des fins de mandat des membres :

- Bogdan Ambrozie Démissionnaire le 01/02/2016
 - Salima Atiaoui Démissionnaire le 11/09/2015
 - Kristin Dijkstra Fin de mandat le 01/02/2016
 - Horst Nickels Démissionnaire le 15/09/2015
 - Paolo Maria Raffone Démissionnaire le 11/02/2015
 - Carla Sabeva Démissionnaire le 15/09/2015
 - Martina Sindelar Démissionnaire le 01/02/2016
 - Tobias Stricker Fin de mandat le 01/02/2016
 - Karina Suleimanova Démissionnaire le 21/09/2015
 - Patrick Ten Brink Fin de Mandat le 01/02/2016
 - Natalia Vandenberghe Démissionnaire le 30/05/2015
- tel qu'énuméré dans l'ordre du jour envoyé avec la convocation à l'Assemblée Générale.

Mme Beati, au nom des membres du conseil d'administration remercient chaleureusement les personnes en fin de mandat pour tout l'excellent travail accompli.

C. Présentation des candidats

16 candidats sont repris sur la liste distribuée à laquelle s'ajoutent deux candidats qui se sont présentés avant le début de l'Assemblée :

- n° 17 Mme Dorothee Lefort FR
- n° 18 Mme Catherine Hennessy EN.

La Présidente de l'APEEE rappelle l'Article 12.2 des statuts.

N'importe quel parent peut être élu, il n'est pas nécessaire d'être représentant de classe.

A ce moment, il y a une candidate section roumaine, une candidate section italienne, une candidate section bulgare, deux candidats de la section néerlandophone.

Ces candidats seront prioritaires sur les autres sections linguistiques représentées.

Pas d'objection de la part de l'audience

Les votes possibles sont pour, contre ou abstention. Il faut exprimer 14 votes "pour" au maximum.

Les Sections NL et NE sont la même section et cette différence est une faute de frappe.

Suite à cette annonce, deux candidats, n° 7 M. Gonzales Garcia Isaac et n° 10 Mme Sophie Weisswange, retirent leur candidature, étant donné que le nombre de candidature est suffisant pour combler les postes à pourvoir au Conseil d'Administration.

Les 16 candidats se présentent brièvement :

	<u>Nom du candidate</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Section linguistique</u>
1	Petrova, Victoria	Programme scolaire, cantine, sécurité	BG
2	Dijkstra, Kristin	Pedagogical affairs	NL
3	Stricker, Tobias	Canteen (cafeteria)	DE
4	Gemmer, Ulrike	Des idées	EN
5	Lewis, Gareth Dafydd	Sciences au périscolaire, transport	EN
6	Bodenez, Françoise	Soutien éducatif, questions éducatives en générale	FR
8	Michalak, Florence	Améliorer l'expérience des enfants	EN
9	Richard, Anne-Catherine	Participer à la vie de l'école	EN
11	Roehr, Sven	Communication, web edit, projets éducation et organisation	DE
12	Rizza, Graziella	Organisation	IT
13	Puiu, Stefana		RO
14	Vandenbergh, Natalia	Trésorière, cafeteria	FR
15	Lennon Hudson, Iseult	Sommerfest	EN
16	Evangelia, Fidanidis	----	NL
17	Lefort, Dorothée	Candidature en séance La pédagogie, harcèlement, SEN	FR
18	Hennessy Catherine	Candidature en séance Administration, newsletter	EN

D. Élections

Le nombre maximum de membres dans le CA est 21, pour les atteindre il y a 14 postes vacants. Le nombre de candidatures reçues dépasse ce nombre-là. Les représentants de classe ne peuvent donc voter *en faveur* que d'un maximum de 14 personnes.

Certaines sections linguistiques étant sous représentées dans le CA et afin de garantir une représentation de toutes les sections, les candidats appartenant à ces sections sous-représentées ont une priorité sur les sections française, anglaise et allemande.

L'assemblée a donc rempli les bulletins de vote et ils ont été collectés par les membres du bureau électoral qui sont ensuite sortis afin d'effectuer le dépouillage.

Le vote a eu lieu et les résultats sont les suivants :

	Nom, Prénom	Section linguistique	En faveur	Contre	Abstention
1	Petrova, Victoria	BG	162	2	6
2	Dijkstra, Kristin	NE	169	2	2
3	Stricker, Tobias	DE	126	41	5
4	Gemmer, Ulrike	EN	134	17	11
5	Lewis, Gareth Dafydd	EN	161	0	6
6	Bodenez, Françoise	FR	131	2	26
7	Michalak, Florence	EN	115	12	22
8	Richard, Anne-Catherine	EN	102	12	22
9	Roehr, Sven	DE	145	8	14
10	Rizza, Graziella	IT	139	7	9
11	Puiu, Stefana	RO	164	0	5
12	Vandenbergh, Natalia	FR	138	13	13
13	Lennon Hudson, Iseult	EN	143	8	7
14	Evangelia, Fidanidis	NL	120	3	20
15	Lefort Dorothée	FR	133	2	21
16	Hennessy Catherine	EN	136	1	7

Vote: 14 membres ont été élus pour intégrer le CA. Etant donné le nombre plus importants de candidats que de postes vacants, deux candidats n'ont pas été élus, ce sont n° 8 Florence Michalak et n° 9 Anne-Catherine Richard.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres.

III. Partie:

4. Rapport sur les activités du Conseil d'Administration de l'APEEE de Bruxelles IV **Présentation des comptes 2014-2015**

A. Rapport sur les activités du Conseil d'Administration de l'APEEE de Bruxelles IV

Les parents sont invités à poser leurs questions :

Q : Remerciements pour les efforts de communication pendant l'année avec les Newsletters et les représentants de section. Bonne information des Conseils pédagogiques. Mais manque d'information sur les activités de l'APEEE, en outre les publications des minutes des CA sont trop tardives. Impression que les CA se font à huit clos. Il est difficile de suivre les activités du conseil d'administration.

R : C'est la première année de la Présidente et en début de mandat il y avait 18 membres, dès les premières semaines, un membre a démissionné. Nous sommes passés à 17 membres. Sur ces 17 membres, personne ne voulait exécuter la tâche de Secrétaire. Ce poste est restant vacant plusieurs mois. La Présidente et la Vice-Présidente des affaires administratives, pour leur premier mandat, ont essayé de prendre des mesures organisationnelles et à défaut de secrétaire, pour établir les minutes, les vérifier et les publier, il y a eu des lacunes. La Présidente espère que parmi les 21 membres du conseil d'administration élu cette année, une personne voudra bien faire la difficile tâche de secrétaire. Sarah Conyers Barber a accepté le poste de Secrétaire par intérim car c'est un poste obligatoire au statut et que sans celui, le conseil d'Administration ne serait pas valablement constitué.

La critique est facile mais en attendant le Conseil d'Administration termine son année à 8 membres devant vous. La Présidente remercie tous ses collègues pour leur investissement. Les membres du Conseil sont des personnes invisibles et inconnues mais elles font du mieux qu'elles peuvent pour nos enfants. Les travaux du conseil d'administration sont ouverts à toute personne désireuse de venir voir comment le CA travaille. Toute bonne volonté sera bonne à prendre.

La Vice-Présidente Administrative souhaite ajouter qu'à 8 membres, ils ont dû gérer tous les aspects plus routiniers d'un CA mais également toutes les urgences des derniers mois. La partie communication a été couverte par la Vice-Présidente Communication, Joséphine Usher, absente ce soir et qui a fait un travail excellent. Elle est chargée de publier la newsletter, ce qui représente un gros travail. L'APEEE a également eu des problèmes avec son site internet qui n'était pas fonctionnel à certains moments. Tout cela a conduit à des retards dans le travail habituel. La Vice-Présidente administrative remercie toutes les personnes qui les ont aidés sachant que la communication est la partie la plus importante.

Une rationalisation ainsi que des modifications ont été apportées au site afin de le rendre plus « user friendly ». Les photos et les contacts (numéros de téléphone et emails) ont été rendus visibles sur le site. La newsletter fonctionne encore avec un système ancien, malgré les améliorations déjà effectuées, le CA espère continuer cette année.

Présentation des membres du CA et de leur travail :

- Kristin Dijkstra : Vice-Présidente pour les affaires pédagogiques. Le système de représentation des sections a été mis en place pour tous les niveaux. Le service a fait du bon travail cette année et a établi une bonne relation avec l'école. Un rapport a été publié à la suite de chaque conseil d'éducation et Kristin espère que les parents savent qui sont les représentants de section et sinon ce sera un point à améliorer. Elle souhaite également rajouter qu'elle travaille régulièrement avec Françoise Bodenez (représentante du groupe de travail SEN), Sarah Conyers Barber (Présidente d'interparents) et Christian Drantmann (Responsable "Hygiène et Sécurité"). Ils ont essayé de faire passer autant d'information possible de la part des parents vers l'école et de l'école vers les parents.

Q : En tant que Vice Présidente Pédagogique, tu assistes régulièrement à des réunions avec la direction de l'école ? Pendant la réunion de section francophone, il a été demandé à ce que nous soyons plus régulièrement informés que lors de conseils d'éducatifs. Un tel travail est accompli que ce serait bien de savoir où ça en est.

R : les conseils d'éducation ont lieu trois fois par an, ce qui n'est pas assez. Trop de temps passe entre les conseils (surtout entre novembre et mars). Kristin a donc proposé à M. Cole de se rencontrer plus souvent. Ces rencontres ne sont pas formelles mais elle propose néanmoins de donner des informations.

- Françoise Bodenez : coordination du groupe SEN. Le groupe durant l'année a essayé de rentrer en relation avec l'administration de l'école, notamment en envoyant une lettre à M. Cole pour attirer son attention sur le besoin de professionnaliser la fonction de coordinateur de soutien SEN, qui est souvent confié à des personnes qui n'ont aucune connaissance particulière des besoins spécifiques et des difficultés d'apprentissage. Cette

lettre n'a pas trouvé beaucoup d'écho mais le groupe ne va pas relâcher ses efforts. Le groupe fournit une aide, une écoute aux parents, permet un échange et un regroupement d'information. Le poste de coordinateur SEN existe dans les quatre écoles européennes, ça peut être une idée de créer des réseaux, d'échanger des informations, créer des projets communs, dans le but d'améliorer la situation des enfants.

Q : est ce qu'il y a des échanges entre les parents concernés et le groupe ?

R : une lettre a été envoyée l'année dernière à tous les parents via les représentants de classe pour attirer l'attention sur l'existence du groupe. La page du site internet est en train d'être remis à jour. Le groupe est ouvert et à la disposition à tous les parents d'enfants concernés par le soutien éducatif ou qui ont des difficultés d'apprentissage et qui ne sont pas encore soutenus. Le groupe peut aider dans les démarches.

Kristin Dijkstra souligne qu'il serait très intéressant que Françoise Bodenez puisse faire partie du CA afin de renforcer le canal de communication et l'échange d'information avec les parents.

- **Sarah Conyers Barber** : représentante d'*Interparents*. Elle assure la présidence d'*Interparents* au nom de l'EEB4. Son rôle se concentre sur les relations externes que nous avons les autres organisations. *Interparents* est le représentant légal des Associations des parents dans la structure de gouvernance des écoles européennes. Elle fait partie l'autorité décisionnelle qu'est le conseil des gouverneurs. Il y a un article d'une maman dans la newsletter qui explique un peu ce que font *Interparents*.
- **Patrick Ten Brink** : membre du Groupe de Suivi des écoles européennes et membre de l'Autorité Centrale des Inscriptions (ACI).
Le groupe de suivi est un groupe plus large, plus porté sur la stratégie où est discuté comment la croissance de l'école et le nombre avancé d'inscriptions, les sections linguistiques, la 5^e école Berkendael. Il y a un débat pour savoir quelles sections linguistiques devraient ouvrir là-bas sachant que cela aurait des répercussions sur les autres écoles et notamment EEB4. Ce sont des discussions de haut niveau, dans lesquelles participent les quatre APEEE, les directeurs d'écoles, la Commission Européenne, le gouvernement belge et les représentants des professeurs.
L'autre organe plus fonctionnel, plus opérationnel est l'autorité centrale des inscriptions. Il s'y discute et décide les règlements et les instructions, les cas particuliers. Ensuite suivant les règles, nous votons sur certains cas spéciaux et lorsque des personnes demandent d'être dans une école particulière, le groupe doit passer en revue les dossiers d'inscriptions. Les quatre écoles doivent se parler afin d'être en accordance et représente un seul vote au nom des APEEE. Au total il y a 5 votes.
Pour les personnes qui reprendraient ce poste, la charge de travail se monte à 3-4 demi-journées pour le groupe de suivi et 4-7 demi-journées pour l'ACI. En plus de cela, il y a des emails auxquels il faut répondre assez rapidement. Si certaines personnes sont confuses à propos de la règle des fratries, elle a été réintroduite récemment.
- **Josephine Usher** : Vice-Présidente Communication.
Michela Beati parle au nom de Josephine Usher qui n'est pas présente. Elle a rédigé le rapport sur la communication et était également responsable du Somerfesto l'année dernière et du Community Fund, avec Christian Drantmann. La Vice-Présidente Administrative remercie Mme Usher pour le travail excellent qu'elle a réalisé car elle a fait beaucoup, notamment pendant les dernières vacances et a suivi le travail du site internet.
- **Michela Beati** : Vice-Présidente pour les affaires administratives. Elle s'occupe avec le M. Piettre, Directeur de l'APEEE de toutes les questions administratives. Elle essayait d'être présente lors de problèmes dans les différents services (cantine, transport et périscolaire) et de traiter les questions sur les contrats des employés. Elle a aussi suivi le groupe SEN et donné un coup de main pour la communication.

- Christian Drantmann : Responsable Hygiène et Sécurité. Cette thématique se réduit/résume à 3 aspects majeurs en terme de sécurité à l'école. Tout d'abord il y a l'existence d'un plan interne de sécurité mis sur pied par l'école et commencé bien avant les menaces terroristes. Le plan comprenait le lockdown de l'école et sera suivi par un plan d'évacuation et d'autres recommandations.

Un autre aspect est l'accès à l'école, qui a considérablement changé suite aux récents événements. Finalement un aspect important est les alentours de l'école, c'est à dire la sécurité à l'extérieur de l'école et plus particulièrement sur la Drève Sainte Anne, où la situation est compliquée. Les parents sont peut être au courant que la commune a accepté un plan de réaménagement de la Drève (avec par exemple une piste cyclable, un trottoir élargi) incluant des mesures afin de ralentir le trafic, notamment la construction d'un rond-point au coin de l'avenue des robiniers et de la Drève Ste Anne. La commune a projeté de commencer les travaux d'ici à la fin de l'année.

Q : l'aménagement autour de l'école, est ce qu'il y a des nouvelles de la régie des bâtiments au sujet des travaux demandés pour faciliter l'entrée et la sortie des bus ?

R : non la demande est toujours en cours auprès de la Régie des Bâtiments mais il n'y a aucune décision prise sur l'élargissement de l'entrée des bus. Une chose que nous essayons de pousser auprès de la commune est que les places de parking en face de l'entrée restent libres, ce qui n'est pas le cas. Une chose que l'APEEE devrait faire est sensibiliser les parents par rapport au trafic et au parking car de nombreux problèmes que nous rencontrons le matin et l'après-midi sont aussi dû aux parents, qui mettent en danger les enfants, qui se parquent à des endroits pas prévus à cet effet et bloquant les bus. En ce qui concerne l'élargissement de l'entrée des bus, aucune réponse n'a été reçue par l'école jusqu'ici.

Q : la sécurité dans les laboratoires. Joëlle Salmon a échangé des emails avec M. Schlabe à ce propos et elle espère que l'APEEE pourra faire quelque chose.

R : La Présidente de l'APEEE suggère à Mme Salmon d'envoyer un mail via les représentants de section. La requête sera étudiée en conseil pédagogique et pendant une réunion Hygiène et Sécurité.

Q : le rôle de l'APEEE au niveau de la santé et usages de drogues et cigarettes. Est-ce que c'est quelque chose qui est compris dans votre mandat ?

R : Non, cela rejoint également l'aspect pédagogique, au même titre que le bulling par exemple.

Q : une autre question qui est liée à la santé à l'école : le contenu des distributeurs, qui est selon les politiques européennes *Health Schools*, les distributeurs ne respectent pas les règles de la Commission Européenne sur la santé des enfants. Qui est en charge de cette question ?

Tobias Stricker : Responsable du Comité Cantine prend la parole et répond à cette question.

R : les distributeurs sont loués par 3 écoles européennes via un contrat cadre commun valable jusqu'en 2017. M. Schlabe a marqué verbalement son accord pour établir un accord commun pour voir ce que l'on remplace dans les machines.

Q : cela signifie que pour l'instant la situation reste telle quelle ?

R : oui car c'est l'école qui est liée par un contrat légal et que l'APEEE ne peut pas le casser.

Q : les règlements européens sur la santé des enfants, la santé à l'école ne devraient non plus pas l'être.

R : le contrat est avec l'école pas l'APEEE.

Kristin Dijkstra ajoute que l'année passée, il y avait un groupe de travail qui s'était penché sur cette question. Le groupe semble s'être endormi mais il n'est pas trop tard pour le remettre en marche et à

l'époque M. Schlabe avait dit être enclin à recevoir un dossier préparé par les parents sur ce qu'ils trouveraient acceptable. L'école est donc réceptive. Kristin Dijkstra peut essayer de réunifier le groupe, de remettre les gens en contact.

- Martina Sindelar : Responsable du groupe de travail *Comportement*. Elle a mis en place ce groupe de travail avec un objectif spécifique autre qu'un objectif purement pédagogique, qui est de donner la possibilité aux parents de discuter et d'échanger de manière confidentielle. Les gens discutaient du comportement, dans tous les sens du terme, pas seulement au niveau du harcèlement/mobbing. Le groupe essayait de se concentrer plutôt sur ses aspects positifs, sur ce que peuvent faire les parents pour soutenir l'école, et encourager les enfants à mieux se comporter.
Martina Sindelar a participé à ce groupe pendant pas mal de temps et confirme que ce n'est pas un travail facile. Le groupe a besoin de plus de personnes et de plus de soutien et notamment de la part de l'école. Elle espère que le groupe continuera sans elle et que quelqu'un au sein du CA prendra son relais. Elle est déçue par l'attitude de l'école qui a montré peu d'intérêt pour ce groupe.
- Bogdan Ambrozie : Responsable du Comité Transport. M. Ambrosie n'est pas présent ce soir car il a été affecté à Ispra. M. Piettre, Directeur de l'APEEE explique que, cette année, le système d'inscription au transport a été renforcé. L'année précédente le système ne donnait pas de toutes les informations sur 2 départs de retours de l'après-midi. Au mois de septembre, le service transport a appris que certains élèves de S1 et S2 avaient une 9^e période et donc prenaient un bus du deuxième départ. Cela n'était pas prévu au départ, les lignes du deuxième départ ont donc dû être élargies en urgence. Cela a été bien fait sans gros problèmes, avec le concours de l'école. Une autre nouvelle va bientôt être annoncée : le départ du vendredi midi, le *drop off Schuman*, c'est-à-dire un bus qui part de l'école et qui dépose les enfants vers du Rond-Point Schuman, et qui concerne les maternelles 1-2 et les Primaires 1-2, sera désormais remboursé par le PMO pour les enfants P1-P2.
Le système de tickets en ligne a été mis sur le site un peu tardivement, notamment à cause des problèmes du site internet et aussi parce que le service transport voulait s'assurer de son bon fonctionnement. Le système électronique d'achat de tickets fonctionne désormais très bien et une communication sera faite dans le courant de la semaine.

Q : l'adaptation du règlement pour intégrer la possibilité aux parents de demander de bénéficier exceptionnellement du transport scolaire en septembre et octobre. Il faut prendre en compte les problèmes médicaux qui peuvent survenir en septembre ou octobre pour éviter que les parents soient obligés d'inscrire les enfants au transport et payer les 1500 euros.

R : la Présidente de l'APEEE demande à l'assemblée si elle souhaiterait que l'APEEE offre un service à la clientèle plus disponible à l'égard des parents plutôt que des réponses administratives basées sur d'un règlement voté et appliqué.

Mme Petrova répond que son cas était très particulier car son enfant est en maternelle et que l'inscription n'est pas prise en charge par la Commission.

La Présidente réitère sa demande, à savoir, quels sont les services que les parents attendent de la part de l'APEEE et l'APEEE doit-elle voir les règlements avec plus de flexibilité selon les besoins des parents ?

Marc Henriques De Granada rajoute que Mme Petrova étant désormais membre du Conseil d'administration, cette discussion pourrait avoir lieu lors d'une réunion de CA. Pour l'instant le règlement est ce qu'il est mais il peut être amélioré.

M. Piettre souhaite ajouter que chaque année, le transport rajoute 200-300 élèves et que toutes les lignes de bus doivent être revues. C'est la raison pour laquelle il est demandé si possible de ne pas faire de demande de tickets occasionnels en septembre et octobre. Ceci dit, le nouveau système de tickets étant fonctionnel, dans le futur le règlement pourrait être adapté de manière plus souple. Mais

il ne faut pas oublier que chaque année dans les premières semaines de septembre, le service transport reçoit 150 nouvelles demandes d'inscription qu'il doit accepter et intégrer dans le plan de transport.

- **Nora Karpati** : Responsable du Comité Périscolaire. Pour commencer, elle remercie le personnel de l'APEEE, M. Eric Piettre, M. Jérôme Beurier, M. Arturo Herrera et Mme Manuela Pamio pour leur aide car ils sont là chaque jour pour répondre aux demandes des parents. L'an dernier, le service a essayé de baisser les prix et il veut continuer ainsi car il est loin des autres APEEE. Nora et le manager ont fait une étude et ont rencontré les trois autres APEEE pour voir comment ils organisent, comment ils établissent leur budget et d'où viennent ces grandes différences. Si d'autres personnes sont intéressées à travailler avec ce service, la question, à traiter serait : quelles sont les politiques que le service pourrait appliquer.

Les différences de prix sont très grandes, la principale raison est que le nombre de participants est beaucoup plus moins grand que dans les autres écoles donc tous les frais administratifs sont divisés par moins d'enfants. Et les horaires sont différents, dans certaines écoles, l'heure de midi est utilisée pour les activités et donc les enfants sont présents à l'école. A Laeken, il y a six bus qui partent vers les garderies centrales, ce sont tous ces enfants qui ne restent pas à l'école.

Le service a également travaillé sur une étude qualité des cours. Une procédure a été faite pour évaluer la prestation des moniteurs et une évaluation sera prochainement envoyée aux parents pour avoir leurs retours.

Le périscolaire organise des concerts, des compétitions et une journée artistique est prévue au mois de mai. Une compétition entre les APEEE est à l'étude pour les activités échecs et foot.

Le règlement a été revu l'année dernière et la gestion des plaintes. Mme Karpati souhaiterait encore améliorer la communication, ajouter des informations sur le site internet pour les parents. L'APEEE de Woluwe travaille avec un système de suivi de présence des enfants très intéressant, Nora Karpati aimerait voir dans quelle mesure il pourrait être développé à Laeken. Il y a beaucoup de choses à faire.

Q : un membre de l'assemblée commence par remercier l'APEEE pour tout le travail accompli. Le parent dit regretter le manque de cohésion et de sentiment communautaire au sein des élèves du secondaire et même des parents, les activités semblent être organisées plutôt pour les élèves du primaire. Elle suggère d'organiser des compétitions sportives entre les EEB comme le font certaines écoles internationales. Est-ce que l'APEEE pourrait organiser cela ou ce serait plutôt l'école ? Ou comment faire ?

R : il y a une différence à faire selon si on fait des compétitions entre écoles et dans ce cas, cela ne concernerait pas seulement les enfants des activités périscolaires. Il y a déjà des enfants qui sont dans différents clubs et donc le niveau de compétition serait différent et ça demandera une collaboration avec l'école. Ou est-ce que l'on fait des compétitions uniquement avec les enfants du périscolaire. Il existe déjà un club inter EEB de natation, c'est donc quelque chose qui pourrait être poussé dans d'autres domaines mais il faut recevoir de l'aide pour cela.

Mme Beati invite les parents qui ont encore des questions à envoyer des mails aux différents services et ceux-ci répondront dans les meilleurs délais.

B. Présentation des comptes 2014-2015

Mme Beati remercie M. Marc Henriques de Granada, qui a accepté d'exercer la fonction de trésorier par intérim et qui va présenter les comptes de 2014-2015.

Marc Henriques de Granada va brièvement présenter les comptes 2014-2015.

Il rappelle les documents à disposition de l'assemblée :

- Le rapport d'activités
- Le rapport financier
- Un tableau comparatif entre le budget et les résultats réalisés
- Le rapport du Commissaire aux comptes,
- Le compte BNB, schéma légal envoyé au Tribunal de Commerce
- Le rapport du fonds communautaire

Le rapport du Commissaire aux comptes est une obligation légale. Il a certifié les comptes sans aucunes réserves.

Il y a deux parties à la présentation financière : tout d'abord la première partie est le rapport des comptes 2014-2015 (1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015) et la deuxième partie est le budget pour 2015-2016.

L'année passée était la 3^e année sur site (Laeken), c'est donc encore une école récente.

Vu l'heure déjà avancée, Marc Henriques de Granada passe outre les chiffres clés, qui sont à la disposition de l'assemblée dans les documents précités.

Quelques éléments principaux expliquant les écarts entre le budget et les résultats. Il y a une divergence dans les inscriptions entre ce qui était inscrit dans le budget et la réalité, aux affaires générales et au transport c'est léger, mais au niveau du périscolaire il y a des revenus très importants car il y a une demande importante au niveau des cours particuliers, qui se reproduit il semblerait encore cette année. Les ajustements indiqués par Nora Karpati, seront pris en compte pour des réductions de prix.

En ce qui concerne le transport, comme cela a été dit, il y a de grosses réorganisations en septembre et octobre. Pour l'année dernière, il était prévu 6 lignes potentielles supplémentaires mais grâce à bonne réorganisation et à de bons choix, elles ont été échelonnées dans le temps. Il y a eu donc un résultat positif, c'est-à-dire que tout le budget n'a pas été utilisé pour ces lignes "potentielles". Et pour cette année, on a tenu compte de l'expérience passée et 2 lignes ont été mises en route, cela afin d'éviter ces grands écarts.

Dans le rapport d'activité de la cantine, il est aussi mentionné une étude a été faite au sujet des déchets, et il en est ressorti que sur le « *cost food* », il est possible de réduire les coûts en réduisant les quantités.

Pour les frais administratifs, tels que les fournitures de bureau, les petits matériels, il y a eu une réduction et tout le budget n'a pas été utilisé, ce qui n'est pas négatif.

Marc Henriques de Granada tient à rappeler que pour la création de l'APEEE, il y a eu un emprunt souscrit auprès des trois autres APEEE et qui a permis son lancement. Une convention a été signée, mais les écoles d'Uccle et d'Ixelles ont précédemment demandé un remboursement anticipé, ce qui a été validé par une précédente Assemblée Générale et les remboursements ont donc été faits. La situation initiale était un emprunt de 135 000€. Mais compte tenu des remboursements déjà effectués, cette année, est la dernière où l'APEEE devra faire un remboursement, l'emprunt sera fini même si cela a été provisionné précédemment.

Il y a toujours des questions par rapport aux bénéficiaires, aux résultats et à la réserve. Marc Henriques de Granada souhaite rappeler que dans la littérature et dans toutes sociétés, les réserves sont un élément important de bon fonctionnement, qui peut servir à couvrir les imprévus. Par exemple à la cantine, il a fallu augmenter le service à table, ce qui a eu un coût direct de 100 000€. Un autre exemple, au mois de janvier un fournisseur a augmenté ses prix de 0.28 %, dû à une indexation et à changement de commission paritaire.

Par ailleurs, il y a aussi une réserve théorique nécessaire, comme dans les autres écoles, qui sert à couvrir un passif social et toutes les indemnités si l'APEEE rompait ses contrats, ou par exemple si elle était en faillite ou s'il était décidé de la clôturer. L'APEEE devrait être susceptible de payer tout ce qu'elle doit à l'extérieur, c'est-à-dire les préavis du personnel et leurs indemnités, et les indemnités prévues pour les ruptures de contrats. Mais pour ces dernières, les autres APEEE n'en tiennent pas compte non plus, parce que ce sont essentiellement les contrats du transport qui sont des contrats annuels.

Et le passif social, ce sont les indemnités de préavis et les ruptures de contrat. Il y a une modification de convention paritaire pour la cantine, un calcul a été demandé et à l'heure actuelle, globalement, pour l'APEEE elle s'élève à 600 000 €. Mais L'APEEE est en forte croissance, donc on engage et donc il faut couvrir plus.

A titre d'exemple, Ixelles et Woluwé ont des réserves d'1 600 000 € et en passif social 1.2-1.3 millions. C'est pour donner un ordre de grandeur car l'APEEE de Laeken n'est pas dans ces proportions-là, elle n'a pas le même effectif, ni la même ancienneté. C'est ce vers quoi notre APEEE pourrait tendre.

Au niveau des comptes, les clients fournisseurs, à la clôture des comptes il y a des montants au niveau client, c'est-à-dire des parents pour qui il reste à payer et à l'inverse des fournisseurs à qui l'APEEE doit payer. Tout a été régularisé, à l'heure actuelle tous les parents qui devaient encore payés, ont payés et inversement l'APEEE a payé toutes ses factures au 31, excepté pour les clients cantine, où c'est en cours de régularisation, où il reste plus ou moins 9 500 €.

En conclusion, dans tout budget et finances, il y a des principes, l'intérêt générale prime, il y a toujours un principe de prudence qui essaye d'être appliqué. Il n'y a pas de compensations entre les différents services, il ne s'agit pas pour le périscolaire de financer le transport. Et au périscolaire, il ne s'agit pas pour quelqu'un qui paye le football de payer pour le tennis, via la tarification.

L'APEEE montre des résultats très positifs mais elle fait des propositions de réduction et on arrive à une situation saine financièrement, et que l'emprunt sera bientôt remboursé totalement. Et il y a une réserve qui permet d'assurer les imprévus. Tout cela dans un contexte de forte croissance. A titre indicatif, sur 3 ans, les revenus ont augmenté de 140%. Ce n'est pas très parlant alors il faut examiner le graphique comparatif de la population scolaire de 2012-2015 des quatre EEB. Toutes les écoles sont en stand-by sauf Uccle dont l'accroissement est dû à l'ouverture de Berkendael. Laeken est considérée comme la seule qui évolue très fortement et donc cela doit être géré.

Il y a lieu de faire une analyse plus détaillée, grâce à un autre tableau fournit. Ainsi au niveau des maternelles, l'école de Laeken a le plus grand nombre de classes. Au niveau des primaires, c'est équivalent avec les autres. C'est au niveau des secondaires qu'il y a une différence. Mais d'après M. Schlabe, les 13 classes pourraient bien passer au nombre de 14-15, s'il y a la nouvelle section bulgare. Il y a donc un risque d'augmentation au niveau des maternelles et des primaires et c'est indiqué dans un rapport du secrétariat où la 5^e école est évoquée mais aussi la possibilité d'installer des conteneurs, ce qui s'est passé à Berkendael.

Marc Henriques de Granada informe des différentes propositions de vote :

- Vote de la décharge de la gestion financière du Conseil d'Administration de l'APEEE sur la base du rapport des auditeurs qui donne l'assurance sans réserve pour l'exercice clos le 31 août 2015 ;

- Vote sur les propositions d'affectations du résultat : 8 propositions du Conseil d'Administration. Par exemple des réductions de prix, couvrir une nouvelle convention paritaire, qui est déjà effective. Au moment où la proposition a été faite, ce n'était encore qu'une éventualité mais qui s'est réalisée, motion cafeteria, proposition assurance fonds de pension en faveur des employés de l'APEEE, et toute les séries de motions des parents ;
- Vote sur toutes les motions votées ou pas et le solde qui resterait du résultat de l'année passée. Il faudra prendre une décision quant à son report à l'année suivante.

Une question est posée à propos de la sécurité en dehors de l'école par rapport aux parkings des voitures. Mme Beati rappelle que les questions doivent être en rapport avec la présentation financière, et que cette question pourra être posée en bilatéral avec M. Drantman, Responsable Hygiène et Sécurité.

Q : pour bien comprendre, quand vous parlez de la réserve, des 1 585 000 €, ce sont des espèces disponibles, ils sont disponibles à la banque ?

R : Oui c'est correct, ils sont dans le compte en banque de l'association. Mais il faut prendre en compte qu'il y a aussi 300 000 € qui sont des paiements reçus en avance, par exemple du transport. Il faut donc les soustraire des 1 585 000€.

Q : donc la taille de la réserve est d'1 200 000€ ?

R : Ce n'est pas tout à fait correct non plus.

Q : quel est le chiffre correct alors ?

R : vous avez le compte BNB, c'est 1 490 000€, sur le compte de la banque il y a 2 millions, mais vous avez tous les équivalents en comptes de régularisation, en compte de fournisseurs, en compte de clients, etc.

Marc redemande quelle est la question exacte. Si c'est la trésorerie alors il faut regarder les comptes bancaires, si c'est la réserve légale alors il faut regarder le compte BNB.

Q : ce qui est clair est que durant les douze derniers mois, l'APEEE a fait un bonus de 500 000 €. Il est clair qu'il y a plus d'1 million dans la réserve. Mon inquiétude est qu'il est compliqué de réconcilier l'organisation, qui est une AISBL, avec ce type de performance. L'inquiétude est que si l'APEEE continue à faire de tels résultats, le fisc vienne et décide que ce n'est plus une AISBL mais une entreprise et que l'APEEE doit payer des impôts plus importants sur ces résultats. Est-ce que quelqu'un s'est renseigné là-dessus ou a demandé des conseils ? Sommes-nous sûre que nous n'allons pas nous retrouver en face d'un gros assujettissement à l'impôt.

R : c'est maintenant plus clair. Au niveau de la réserve cela fait environ 1.2 millions. En ce qui concerne les bénéfices que vous considérez importants et qui pourraient entraîner comme conséquence que notre ASBL soit considérée comme une société commerciale. Concernant les bénéfices, il est proposé à travers les motions de faire des réductions car la redistribution est interdite dans les AISBL afin d'ajuster les prix tant au périscolaire ou au transport et de ne pas dégager ces bénéfices. Si vous prenez le rapport d'Ixelles, publié récemment, ils ont fait 460 000 € de bénéfices cette année, ils prévoient 215 000 de bénéfices l'année prochaine. Ils avaient 330 000 € de bénéfices l'année précédente. On est bien conscients que les bénéfices ne sont pas l'objet social de l'APEEE. Cependant, il n'est pas problème à générer des résultats positifs, un excédent des revenus par rapport aux coûts pour autant que ça corresponde à l'objet social. En l'occurrence, l'objet social de l'APEEE est de fournir des services, elle est en développement comme le graphique le montre et l'objet c'est d'assurer, d'avoir les capacités de faire ce développement. En revenant sur l'exemple d'Ixelles, il n'est plus dans ce cas-là et pourtant ils font encore des bénéfices sur trois années consécutives. Et ils ne proposent pas de réaffectations du résultat comme nous le proposons cette année.

Patrick Ten Brink souhaite rajouter un point et remettre dans le contexte. Quand les prix sont décidés, il faut s'assurer que chaque activité, chaque élément soit viable. D'un côté, il ne faut pas créer de

surplus car la réserve est suffisante. En même temps l'APÉEE essaye d'économiser là où elle peut car c'est du bon management. Et car il n'est pas possible de transférer entre les différentes lignes budgétaires, à la fin de l'année tu te retrouves avec un surplus. Le CA se retrouve confronté au même problème soulevé plus tôt. Mais par définition pratiquement à chaque fin d'année, il y a des surplus à moins qu'il y ait une mauvaise gestion et des pertes. Il y a ainsi deux options : on rembourse une partie de l'argent mais on se retrouve coincé par des règles qui n'autorisent pas le remboursement. Il y a donc des débats internes au CA afin de décider quoi faire car si la situation continue ainsi la réserve sera largement au-dessus des besoins. Le CA explore ce qui pourrait être fait, et propose ainsi de réduire certains prix, c'est une façon de rendre une partie sans être coincé par les règles. A moins qu'il ait un moyen de changer certaines règles, il faut trouver des solutions et notamment viser les prix, de les faire un peu plus bas. Mais c'est une pratique dangereuse, alors nous pourrions faire cela dans le futur si la réserve est suffisante. Normalement il faut un équivalent de 6 mois de réserve et l'APÉEE ne l'a pas encore atteint. Cela montre la complexité de la situation, La question du parent est correcte et il faut que l'APÉEE se renseigne à ce sujet mais pour l'instant les règles bloquent la situation.

Marc Henriques de Granada termine en expliquant que la question du surcroît de bénéfice est une question qui intéresse et sur laquelle il s'est penché, il lit un paragraphe : « une association peut fonctionner en vue de dégager un excédent des recettes sur les dépenses, c'est-à-dire un bénéfice, c'est un signe de bonne gestion qui doit être reconnu, admis et même être encouragé par l'administration et la société toute entière." C'est un livre sur les ASBL et les AISBL et les auteurs sont avocats et conseillers juridiques auprès des ASBL.

Une question est posée sur ce que l'assemblée doit voter, cela ne semble pas clair : les comptes ou les rapports financiers.

Marc Henriques de Granada explique que c'est sur base du rapport du commissaire des comptes BNB. Si le vote a lieu en faveur et est en faveur alors les comptes seront publiés.

Q : compte tenu du cas particulier de l'école de Laeken qui est en constante croissance, et du fait que les autres se stabilisent. Des prévisions à plus d'1 an ont-elles été faites ? Est-ce que vous allez jouer sur les « payables », sur les « recevables » ? Comment la marge va-t-elle être lissée par rapport au bénéfice, est ce qu'il va être réinjecté ?

R : quand vous parlez de redistribuer le bénéfice, bien qu'on ne le puisse pas, ça se fait déjà. Puisque dans les propositions ce sont des réductions de prix.

Q : est-ce que l'APÉEE vise une marge qui se réduit, ça veut dire qu'on doit lisser, soit en payant plus tard, soit en étant remboursé plus tard.

R : la volonté n'est pas de dégager des résultats pareils mais ça arrive. Le CA prend les décisions pour faire les ajustements. Le but est d'arriver à un budget et à un résultat qui correspond au budget avec des écarts minimes. En reprenant l'exemple d'Ixelles, qui est une école bien installée, il y 5-6 ans, en 2 ans, ils ont fait 500 000 € de perte. Une réserve cela sert aussi à ça. D'ailleurs ils mettent dans leur rapport financier qu'ils ont reconstitué leur réserve et que c'est une très bonne chose et qu'il faut continuer comme ça.

A la question relative au quorum, la Présidente de l'APÉEE, Mme Daguet-Babich, cite l'Article 9.1 des statuts : « Pour que l'Assemblée Générale puisse délibérer valablement, il faut qu'au moins un dixième des membres effectifs de l'Association soit présent ou représenté. Sauf dans les cas exceptionnels prévus par les présents statuts, les décisions sont prises à la simple majorité des membres effectifs présents ou représentés et elles sont immédiatement portées à la connaissance des membres présents ». La question par rapport au Quorum est donc résolue, car il a suffisamment de votants encore en salle.

VOTE de la décharge du CA sur la base du rapport des auditeurs pour l'exercice clos le 31 août 2015

Décision: *L'Assemblée Générale DECIDE de décharger le Conseil d'Administration pour les comptes 2014-2015 (139 en faveur, 20 abstentions, 0 contre).*

La Présidente de l'APEEE, Mme Daguet-Babich, remercie l'assemblée pour ce vote de confiance accordé.

5. Propositions du Conseil d'Administration, Motions/Résolutions, Affectation des résultats et Présentation du budget 2015-2016

A. Propositions du Conseil d'Administration

La Présidente du CA indique qu'il va y avoir une petite réorganisation de l'agenda car il y a une motion sur la cafétéria et qu'elle sera traitée en même temps que la proposition du conseil. Cet amendement est noté.

➤ ***Proposition Fonds Social***

Le Conseil d'Administration de l'APEEE propose la création d'un fonds social afin d'aider les familles en difficultés financières ou sociales. Il existe déjà une aide à travers l'école mais l'APEEE aimerait également travailler avec l'école. Ce fonds social existe déjà dans d'autres EEB. L'idée est de séparer ce fonds social du fonds communautaire, ce que d'autres écoles ne font pas. Le fonds aurait également besoin d'un Groupe de Travail, avec les parents, l'école afin d'établir le règlement, les critères d'éligibilités, etc.

La proposition souhaite :

- Etablir un groupe de travail
- Allouer un budget de 15 000 euros au fonds

Si la proposition est adoptée alors, le fonds pourrait être mis en place pour la rentrée 2016-2017.

Q : quel types de dépenses, ce fonds couvrirait-il ?

R : Ce serait à la décision du groupe de travail : le montant alloué et les critères d'éligibilité seraient des points de discussion. Il y a l'exemple de deux autres écoles européennes, qui représentent une base de travail.

Q : quel service va participer à hauteur de 15 000 €s ? Et si tous les services participent, quelle sera la clé de répartition ?

R : Ceci n'est pas explicité dans la motion. Si l'on part du principe que c'est prélevé de la ligne budgétaire des Affaires générales, via les clefs de répartition tous les services seront concernés. La clé de répartition se base sur le ratio du CA établit pour le budget de l'année 2014-2015, car il s'agit d'une affectation des résultats de l'année dernière.

VOTE :

La Présidente du CA rappelle l'article 9 « sauf dans des cas exceptionnels prévus, les décisions sont prises à la simple majorité des membres présents ou représentés ».

Le comptage est arrêté mais pour le principe les votes contre et d'abstention sont comptés.

Décision: *L'Assemblée Générale DECIDE de créer un fonds social (17 abstentions, 8 contres). La proposition est acceptée à la majorité.*

➤ ***Proposition pour échange d'étudiants***

La proposition demande si les parents souhaitent que l'école de Laeken participe à des échanges d'étudiants. Mrs Kristin Dijkstra a été contactée par un parent qui souhaite aider à la coordination de ces échanges. Un parent a beaucoup d'expérience d'Ixelles, qui souhaite aider à monter le projet à Laeken.

Q : est-ce que ce sont les échanges comme font les autres EEB ?

R : Ce sont les échanges entre les étudiants allemands et ceux de Laeken, par exemple. Cela ne concerne que les S4-S5.

VOTE :

Décision: *L'Assemblée Générale DECIDE de participer aux échanges scolaires (4 abstentions, 0 contre). La proposition est acceptée à la majorité.*

➤ ***Proposition pour révision des statuts et convocation d'une assemblée générale extraordinaire***

L'école est en pleine croissance, la charge de travail augmente. Afin de couvrir la charge de travail et d'améliorer les règlements et d'instaurer une meilleure communication avec les parents, le CA souhaiterait convoquer une assemblée générale extraordinaire à la fin de l'année scolaire.

Q : pourquoi il faut réviser le statut ?

R : par exemple, le nombre de personnes au sein du conseil d'administration ayant beaucoup diminué, il n'y avait aucun moyen de demander de l'aide à un parent volontaire pour un dossier car il faudrait une assemblée générale. Le CA ne peut pas accepter des nouveaux membres en dehors des AG. La révision des statuts permettrait d'inclure la possibilité de Coopter des membres en cours d'exercice.

Décision: *L'Assemblée Générale DECIDE de convoquer une assemblée générale extraordinaire (15 abstentions, 4 contres). La proposition est acceptée à la majorité.*

Les membres du CA décide, vu l'heure avancée de passer à la partie sur l'affectation des résultats et de voir les motions après. Pour une AG légale, il faut en effet traiter tous les aspects budgétaires

B. Affectation des résultats

Patrick Ten Brink étant souffrant, il est décidé que l'affectation n°7 est traité en premier afin qu'il puisse quitter l'assemblée.

Le CA propose d'affecter 15.000 € du résultat de l'année 2014-2015 pour couvrir l'octroi d'une assurance pension complémentaire pour le staff de l'APEEE.

Depuis la crise, il y eu beaucoup de coupes au niveau des pensions de la part de l'état belge. Nous avons investigué pour voir ce qu'il était possible de faire pour maintenir un niveau de pension complémentaire pour les employés de l'APEEE en accord avec la législation belge de type "ASSURANCE GROUPE" à toucher au moment où ils prennent la pension à 65 ans. C'est une formule avantageuse au niveau taxes et c'est également une façon de remercier les employés pour le travail qu'ils effectuent à défaut de leur accorder une augmentation de salaire, qui elle serait taxable.

Contribution commune horizontale de 3 %, 83 € per month per person

Q : pour cette année, les 15 000 € sont pris dans le résultat 2015-2016, est ce que les prochaines années ce sera également pris dans les résultats ou à partir d'un certain moment ce sera inclus dans le budget de fonctionnement ?

R : les 15 000 € servent à couvrir cette année car ils ne sont pas dans le budget de cette année mais les autres années, il faudra en tenir compte comme charge récurrente dans le budget de fonctionnement.

Pendant le calcul des votes, Mme Salmon souhaite préciser aux parents que le salaire du personnel de l'APEEE n'a jamais été augmenté depuis 2007. Alors que le personnel de la commission, lorsqu'il a subi un blocage des salaires pendant quatre ans, a trouvé cela terriblement humiliant et difficile. La moindre des choses serait de leur offrir une petite compensation. Elle remercie le conseil d'administration pour cette proposition.

Décision: *L'Assemblée Générale DECIDE d'affecter 15.000 € pour une assurance pension complémentaire pour le staff de l'APEEE (12 abstentions, 11 contres).* La proposition est acceptée à la majorité.

C. Motions/ Résolutions

- **Proposition pour création d'une cafeteria and Motion 9c**
- Ms Vandenberghe-M. Stricker: **Cafeteria**

La proposition du Conseil d'Administration sera traitée en même temps que la motion présentée par les parents sur la cafeteria.

Cette cafeteria est nécessaire pour la moitié des étudiants car ils ne peuvent pas être servis à la cantine.

Q : dans le rapport d'activité, il est indiqué qu'on ne peut pas faire un 5^e shift pour que les primaires aient de la place et on va demander aux parents de payer pour des services qu'ils ne vont pas occuper. On ne peut pas décider d'affectations sans discussions sinon on va finir avec des pertes.

R : ce n'est pas le moment. Tous les documents ont été présentés à temps. Il faut voter, il reste 9 minutes avant la fermeture des bâtiments.

Mme Natalia Vandenberghe explique qu'à la cantine il n'y a pas de place, que les enfants n'ont pas de « study hall », que les « tartinistes » mangent dehors. Là on a enfin la chance que l'école offre un local pour la vente et un local pour la consommation, lequel sera aménagé et surveillé par l'école. Ce serait vraiment dommage de priver nos enfants de cette cafeteria qui existe dans les autres écoles.

Le vote se fait en 2 parties :

VOTE pour la mise en place d'une cafeteria

Décision: *L'Assemblée Générale DECIDE de créer une cafeteria (0 abstention, 2 contres).* La proposition est acceptée à la majorité.

VOTE La cafeteria est une extension de la cantine ou un nouveau service séparé de la cantine ?

Mme Natalia Vandenberghe que l'idée de base est de créer la cafeteria comme faisant partie de la cantine pour que ce soit le même manager cantine, étant donné qu'il est déjà impliqué depuis 1 an à la mise en place de la cantine et qu'elle bénéficie des infrastructures de la cuisine, afin que la nourriture soit préparée sur place. De plus, la cafeteria utilisera des matières premières achetées par la cantine afin de bénéficier de prix plus intéressants.

Si c'est un service à part, alors il faudra un autre manager de service (50 000 € de couts supplémentaires annuels), et les deux managers passeront leur temps à se "re"facturer des services.

Q : est-ce que cela fait une différence pour les enfants ? Est ce qu'ils ont tous accès ? Ou seulement les enfants de la cantine ?

R : tout le monde peut aller à la cafeteria. Le seul problème c'est pour les petits qui doivent rester tous ensemble.

Tobias Stricker explique que le CA a rajouté une proposition (que la cafeteria soit un service indépendant de la cantine) au cas où il y a des pertes, qu'est-ce qu'il les couvrira, le budget général ou la cantine ? C'est la différence qui est votée.

Décision: *L'Assemblée Générale DECIDE que la cafeteria est une extension de la cantine. La proposition est acceptée à la majorité.*

D. Affectation des résultats

La Présidente de l'assemblée générale demande aux parents de voter l'acceptation de toutes les affectations des résultats de l'année passée.

Q: est t'il légal que l'Affectation des résultats ne bénéficie pas aux parents qui ont quitté l'école ?

R: oui, c'est légal

R: même si un parent qui a quitté l'école ne peut pas bénéficier de l'affectation des résultats, on doit considérer que l'école est en train d'évoluer, qu'on va avoir beaucoup plus d'élèves, qu'on peut pas décider cas par cas, qu'on regarde les résultats qu'on a, comment on peut le mieux l'utiliser pour les années à venir et ce qu'on peut faire avec nos règles, c'est baisser le prix pour les années qui viennent. On ne peut pas revenir en arrière.

R: par ailleurs, on peut aussi considérer que la cafeteria est financée par des parents qui sont la depuis des années. Ceux qui arrivent cette année n'ont jamais rien payé, donc le principe est le même.

Décision: *L'Assemblée Générale DECIDE d'affecter les résultats (27 abstentions, 8 contres). La proposition est acceptée à la majorité.*

E. Présentation du budget 2015-2016

Le budget de cette année est celui qui va permettre aux services de l'APEEE de fonctionner. C'est une obligation légale que de le voter.

Le budget a été présenté dans les documents, ainsi qu'une version détaillée.

Q : est-ce que le quorum est toujours atteint ? Car nous avons voté une assemblée générale exceptionnelle.

R : Selon les statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer si 1/10ème des membres effectifs, 400 membres = 40 votants. le quorum est toujours atteint.

Q: que se passe-t-il si les gens votent contre sur le budget ce soir ?

R: On reste avec un budget prévisionnel tel qu'il est présenté là et on doit absolument réorganiser une assemblée générale directement pour avoir le vote sur ce budget

Q : est-ce que le quorum est toujours atteint ? Car nous avons voté une assemblée générale extraordinaire.

R : Selon les statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer si 1/10ème des membres effectifs, 400 représentants de classe = 40 votants. le quorum est toujours atteint car il y a plus de 42 membres présents dans la salle.

Q: un membre fait remarquer que le montant à voter représente 5.000.000 d'euros

Q: un membre demande que l'assemblée générale extraordinaire, votée précédemment, soit convoquée et que le budget soit voté à cette occasion

Q: un membre demande si les documents ont été lus par les membres avant la séance

Q: un membre indique qu'il a lu les documents et qu'il a 12 questions

R: proposition de convoquer une assemblée générale extraordinaire et de revoter tous les points dont l'affectation des résultats. La décharge a été votée c'est l'essentiel. Ce qui est important maintenant d'un point de vue budgétaire et financier, c'est de voter le budget de cette année. Si vous voulez organiser une assemblée générale extraordinaire, les membres pourront poser toutes leurs questions.

R: le quorum étant toujours atteint, on passe au vote.

VOTE du budget 2015-2016 :

Décision: *L'Assemblée Générale APPROUVE le budget 2015-2016 (41 abstentions, 0 contre). Le budget est accepté à la majorité.*

Q : serait-il possible de ne pas arriver jusqu'à minuit passé et si possible d'organiser deux assemblées générales ? une pour le budget et une pour les motions qui peuvent découler du budget ?

R : cette proposition est notée.

F. Motion bus

➤ Motion 9n Mme Weisswange: **Utilisation formule tickets pour le transport scolaire**

Mme Weisswange explique que dans les autres écoles il est permis de changer de bus gratuitement et ce avec un préavis de 24h et à l'école européenne de Laeken, le service transport est le seul qui demande 3 € et qui ne permet de changer le bus de manière occasionnels que 20 fois par an. Soit c'est une mauvaise compréhension du règlement par la dame qui gère les transports soit le règlement est un peu aberrant. Pour le moment, quand on veut changer de bus occasionnellement, il faut payer 3 € et avec un maximum de 20 fois par an.

Marc Henriques De Granada souligne que la responsable transport applique correctement le règlement du transport et que Madame Weisswange demande une modification du règlement.

Mme Weisswange précise que sa motion est faite pour supprimer le plafond d'achat des 20 tickets, sachant que dans les autres écoles ce changement est gratuit, sauf pour les enfants qui ne sont pas abonnés au transport et qui prennent le transport occasionnellement.

M. Piettre explique que le PMO a accepté de prendre en charge les 2^{ndes} lignes pour les parents divorcés. Et c'est en fonction de cela que le conseil d'administration de l'APEEE a voté au mois d'avril 2015 la limitation du nombre de tickets.

Q : pourquoi dans les autres écoles européennes, les enfants peuvent changer de bus gratuitement en notifiant la veille ? Comment expliquez-vous cette divergence avec les autres écoles ?

R : Cette divergence vient du fait qu'à certains moments, le service recevait jusqu'à 60 demandes de tickets par jour, ce qui occasionnait un travail considérable, bien plus que dans les autres écoles qui plafonnent à 10-15 demandes. Nous ne sommes pas contre le système de ticket. Ensuite les Secondaires qui finissent plus tôt peuvent prendre un 1^{er} départ, qu'est-ce qu'il faut faire en cas de tickets ? Qui est prioritaire ? Est-ce que ce sont les enfants du 2^{ème} départ qui veut rentrer plus tôt ou ceux qui ont pris un ticket occasionnel qui sont prioritaires ?

Mme Daguet-Babich intervient et propose à Mme Weisswange ainsi qu'à Mme Petrova, nouvellement élue, de venir dans le nouveau comité transport qui sera créé avec le nouveau CA afin de revoir le règlement.

Mme Weisswange accepte mais insiste pour que sa motion présentée passe au vote.

Marc Henriques De Granada intervient pour dire que le vote peut se faire mais il rappelle également que le règlement est en vigueur et celui-ci nécessite un vote en CA, qui aura lieu en avril. Ce n'est pas parce qu'une décision est prise à l'AG, que le règlement va changer immédiatement.

M. Piettre informe qu'une autre APEEE limite le nombre de tickets à 2 par mois.

Le quorum est vérifié. Il y a plus de 40 votants en salle.

Vote pour la motion transport - Utilisation formule tickets pour le transport scolaire

Décision: *L'Assemblée Générale APPROUVE la motion Transport (5 abstentions, 5 contres).*

6. Résultat des élections

Voir point 3 d. Elections

La Présidente du conseil félicite les nouveaux membres du CA et leur donne rendez-vous le 4 février à 12h30 au CCAB.

7. Divers

Rien n'est traité en Divers

La Présidente du CA remercie les interprètes Dounya François (FR), Victoria Hecq (FR), Catherine Pearson (EN), Andrew Upton (EN) et Françoise Bodenez (FR).

Q : qu'est-ce qu'il se passe pour les motions qui n'ont pas été votées, par exemple la motion sur le partage des données personnelles des parents ?

R : ce sera voté lors de la prochaine assemblée générale. La motion n'étant pas votée, les règlements en vigueur ne changeront pas.

L'assemblée se clôture à 00:30.